

Nombre	
Quorum	
Présents	
Pouvoirs	6
Votants	70
Abstentions	0
Suffrages exprimés	70
Majorité requise	36
Pour	70
Blancs	0

VA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

OBJET : 10. INDEMNITÉS DE FONCTION PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT – FIXATION DES TAUX

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-sept heures trente, les membres du COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du Syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du Syndicat conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de Monsieur Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur du syndicat, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent-e ou supplé-e	Supplé-e par pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	x	
CONSTANT Bernard	BALAZUC	x	
FERRIER Dominique	BANNE	x	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	suppléée	DOS SANTOS Christine
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	x	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	x	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	x	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	x	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEAX	x	
CHAUDANSON Christian	FABRAS	x	
PASCAL Jean	FAUGERES	x	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	x	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	suppléé	ODDES Clément
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	x	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	x	
GROS Cyril	LABEGUDE	x	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS	Pouvoir à	BALAZUC Thierry
BALAZUC thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	x	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	x	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	x	
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	x	
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	x	
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	x	
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	x	
BRUN Marc	MEYRAS	x	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	x	
DURAND Jean-Luc	PONT DE LABEAUME	x	
LAURIOL Samuel	PRADONS	Pouvoir à	PASCAL Jean
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	suppléé	CAFFIAUX Christophe
AUDIBERT François	RIBES		
IMBERT Guy	ROCHER	x	
CAMPO Hervé	ROCLES		
BEDAGUE Gery	ROSIERES	x	
POUGET Eric	ROSIERES	suppléé	CHARBONNEYRE Anthony
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS	Pouvoir à	CARON Christian
CARON Christian	RUOMS	x	
BESANCENOT thierry	RUOMS	x	
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES	x	
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	x	
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	x	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	x	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	x	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT	Pouvoir à	MERINE Philippe

CHABRY Christophe	SAMPZON	x	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	x	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	x	
GANDON Christian	UCEL	x	
BOYER Joël	UCEL	x	
GIAUFRET Hervé	UCEL		
PERRIER Bernard	UZER		
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	x	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	x	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	x	
BOISSIN Odile	VINEZAC	x	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	x	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie		
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	x	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	x	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	x	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	x	
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	x	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	x	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	x	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	x	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	x	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	x	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	x	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	Pouvoir à	COROMINA Jean
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	x	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Suppléé	PASCAL Robert
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	x	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	x	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		excusé
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	x	
COMPERE Philippe	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN	x	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le



ID : 007-250700267-20200928-2020CS090041-DE

Le secrétaire de séance est : M. Anthony CHARBONNEYRE, benjamin de l'assemblée.

OBJET : 10. INDEMNITÉS DE FONCTION PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT – FIXATION DES

Il est proposé de fixer les indemnités de fonctions sur les mêmes modalités qu'à la fin du mandat précédent, à savoir :
Les indemnités sont calculées sur des bases déterminées par un barème en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit dans le cas du SEBA (strate de population de 50 000 à 99 999 habitants) un taux maximum de 29,53 % pour le président, et un taux maximum de 11,81% pour les vice-présidents :

Président	29,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Vice-présidents membres de l'Exécutif et détenteurs d'une délégation thématique	11,81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Autres vice-présidents détenteurs d'une délégation d'animation territoriale dont les sujétions sont moindres en termes de présence	5,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Est joint à la délibération, conformément à l'article L.5211-12, un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée.

Les indemnités des vice-présidents seront dues à compter du 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** ces propositions.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le président du syndicat,

Jean PASCAL

**ANNEXE DÉLIBÉRATION 10 DU COMITÉ SYNDICAL DU
TABLEAU RÉCAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le 18 SEPTEMBRE 2020
ID : 007-250700267-20200928-2020CS090041-DE



FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE*
Président	PASCAL Jean	29.53% (soit 1 148,54 euros bruts à ce jour)
1 ^{er} vice-président	GARRIDO Jean-Manuel	11.81% (soit 459,34 euros bruts à ce jour)
2 ^e vice-président	ARCHIMBAUD Patrick	11.81% (soit 459,34 euros bruts à ce jour)
3 ^e vice-président	DURAND Jean-Luc	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
4 ^e vice-président	MERINE Philippe	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
5 ^e vice-président	MARRON Jacques	11.81% (soit 459,34 euros bruts à ce jour)
6 ^e vice-président	BALAZUC Thierry	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
7 ^e vice-président	LACROIX Bernard	11.81% (soit 459,34 euros bruts à ce jour)
8 ^e vice-président	BACCONNIER Jean-Claude	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
9 ^e vice-président	BALMELLE Robert	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
10 ^e vice-président	FLAMBEAUX Patrice	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)
11 ^e vice-président	SOUBEYRAND Jacky	5.90% (soit 229,47 euros bruts à ce jour)

*A ce jour, l'indice brut 1022 correspond à 3889,24 euros